

METIERS D'ART EN CHAMPAGNE-ARDENNE

Numéro 1

Mars 2005

Ce bulletin d'information vous informe des animations et autres événements mis en place dans le cadre du programme de Développement des Métiers d'Art de Champagne-Ardenne.

BONNE LECTURE !

Dans ce numéro :

Prix SEMA 2005	1
Site Internet	2
Annuaire des métiers d'art et du patrimoine	2
Titre Artisan d'Art et Maître-Artisan en métier d'art	3
Journées des Métiers d'Art 2006	4
Présentation du Programme Régional de Développement des Métiers d'Art	4

LES PRIX SEMA 2005



L'édition 2005 des Prix SEMA est consacrée

aux métiers de la tradition

et s'adresse aux professionnels qui consacrent tout ou partie de leur activité à la réalisation d'objets d'art traditionnels de qualité, en petite et moyenne série, et selon le respect des matériaux et des techniques traditionnelles.

Ainsi, on appelle "**objet d'art traditionnel**" tout objet à vocation utilitaire et/ou décorative qui a été réalisé selon les techniques et dessins hérités du passé.

Pour Qui ?

Le Prix SEMA est destiné à honorer et à récompenser les professionnels de talent des métiers d'art. Les candidats concourent au niveau départemental, régional puis national.

Comment ?

Retrait des dossiers :

Les dossiers d'inscription sont à votre disposition auprès des délégués départementaux et régionaux de la SEMA, des Chambres de Métiers, des Préfectures ou de la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat, des Conseils Généraux ou Régionaux.

Le jury :

Les jurys, composés de personnalités appartenant aux milieux professionnels, artistiques et culturels, jugeront selon 3 critères : la qualité de l'œuvre, la qualité du dossier et la dynamique de l'entreprise.

Quels prix ?

Les lauréats recevront un diplôme de la SEMA et un abonnement d'un an au bimestriel Métiers d'Art. Ils pourront également recevoir une aide financière versée par l'État, le Conseil Général, les Chambres Consulaires, les Communes ou des entreprises.

Contact ?

Pour la Champagne-Ardenne : Cécile DEBART au 03 26 47 22 55.

LE SITE INTERNET

Ce site Internet, fruit du programme régional de développement des métiers d'art, est destiné à la promotion des professionnels des métiers d'art de Champagne-Ardenne et à l'information du grand public.

Vous pouvez y découvrir de nombreuses rubriques telles que :

Actualités : cette rubrique recense les manifestations dédiées aux métiers d'art : salons professionnels ou grand public, expositions, conférences, portes ouvertes, ... avec un **zoom** qui met en valeur une manifestation, un métier ou encore une filière.

Annuaire : chaque professionnel des métiers d'art de Champagne-Ardenne dispose, **gracieusement**, d'un espace de promotion (fiche d'entreprise) sur le site afin de présenter son savoir-faire et ses spécificités (illustration possible de la fiche avec une mini-galerie photo).

Services : cette rubrique est un lieu d'informations et de contacts utiles : forum d'annonces, informations sur les formations, liens utiles, prix SEMA, espace presse, ...

Présentation : cette rubrique présente le Programme Régional de Développement des Métiers d'Art (PRDMA) et ses partenaires.

Contact : cet espace permet aux internautes de contacter directement l'animatrice du Programme Régional de Développement des Métiers d'Art.



Alors, n'attendez plus et contactez
Cécile DEBART au 03 26 47 22 55
Cecile.debart@metiersdart-champagne-ardenne.org
Site : www.metiersdart-champagne-ardenne.org

NB : Ce site est financé par les partenaires du programme régional de développement des métiers d'art.

ANNUAIRE DES METIERS D'ART ET DU PATRIMOINE EN CHAMPAGNE-ARDENNE

C'est reparti pour cette année !

Dans le cadre du programme régional de développement des métiers d'art, nous réalisons une seconde édition de l'annuaire des professionnels des métiers d'art de Champagne-Ardenne.

Imprimé à 5000 exemplaires en 2004, cet annuaire va faire l'objet d'une actualisation et paraîtra début 2006.

Il est diffusé aux professionnels, aux offices de tourisme, aux musées, aux mairies, aux différentes institutions, ainsi qu'aux prescripteurs naturels des métiers d'art (architectes, décorateurs...), avec possibilité de réassortiment en fonction des besoins.

Vous recevrez, prochainement, une proposition afin de figurer sur cet annuaire.



ARTISAN D'ART ET MAITRE-ARTISAN EN METIER D'ART

L'arrêté ministériel du 12 décembre 2003 (paru au Journal Officiel du 27 décembre 2003) publie la liste officielle des métiers de l'artisanat d'art.

Les personnes physiques, y compris les dirigeants sociaux des personnes morales, qui exercent l'un des métiers de l'artisanat d'art visés par la liste peuvent, à leur initiative, s'inscrire dans la section spécifique « artisan d'art » du répertoire des métiers.

La demande d'inscription se fait par lettre de motivation.

De plus, il est créé un titre de « maître-artisan en métier d'art ». Il est attribué dans les mêmes conditions que le titre de maître-artisan telles que prévues par le décret du 2 avril 1998.

**N' HESITEZ PAS A CONTACTER
VOTRE CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
POUR OBTENIR
VOTRE QUALITE D'ARTISAN D'ART
OU VOTRE TITRE DE MAITRE-ARTISAN EN METIER D'ART.**



RAPPEL DU DECRET DU 2 AVRIL 1998

LA QUALITE D'ARTISAN D'ART

Cette qualité est reconnue de droit par le Président de la Chambre de Métiers aux personnes physiques, y compris les dirigeants sociaux des personnes morales, qui exercent les métiers de l'artisanat d'art et sont titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un diplôme ou d'un titre de niveau équivalent ou supérieur délivré pour le métier considéré.

Cette qualité peut également être reconnue dans les mêmes conditions aux personnes physiques, y compris les dirigeants sociaux de personnes morales, qui justifient d'une durée d'immatriculation au répertoire des métiers de 6 ans dans le métier d'artisanat d'art considéré.

LE TITRE DE MAITRE-ARTISAN

Ce titre est attribué par le Président de la Chambre de Métiers aux personnes physiques, y compris les dirigeants sociaux des personnes morales, immatriculées au répertoire des métiers, titulaires du brevet de maîtrise dans le métier exercé ou un métier connexe, après 2 ans de pratique professionnelle.

Les personnes titulaires d'un diplôme de niveau de formation au moins équivalent au brevet de maîtrise dans le métier exercé ou un métier connexe peuvent, après 2 ans de pratique professionnelle, se faire attribuer le titre de maître-artisan par la commission régionale des qualifications s'ils justifient de connaissances en gestion et en psychopédagogie équivalentes à celles des unités de valeur correspondantes du brevet de maîtrise.

Le titre de maître-artisan peut également être attribué par la commission régionale des qualifications aux personnes qui sont immatriculées au répertoire des métiers depuis au moins 10 ans justifiant, à défaut de diplôme, d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'artisanat ou de leur participation aux actions de formation. Les demandes sont accompagnées des titres, prix, certificats et tous documents susceptibles d'informer la commission. Elles sont adressées au Président de la Chambre de Métiers. Ce dernier les transmet, accompagnées de son avis, dans le délai d'un mois à la commission régionale des qualifications.

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____

Merci de m'adresser :

- Le dossier d'inscription sur le site Internet.
 Le dossier de participation au Prix SEMA.
 La liste officielle des métiers de l'artisanat d'art.
 Autres : _____

Merci de retourner ce coupon :
MCAS-PRDMA
Cécile DEBART
37 rue des Capucins 51100 REIMS



Le programme régional de développement des métiers d'art a été lancé en juillet 2002, à l'initiative de l'État (la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat) et de la Région Champagne-Ardenne, avec le soutien de l'Europe (le FEDER, Fonds Européen de Développement Régional) et de la SEMA (Société d'Encouragement aux Métiers d'Art).

Les objectifs de ce programme sont de :

- donner une meilleure visibilité à la filière des métiers d'art en Champagne-Ardenne, en créant des outils adaptés à cette fin : un répertoire régional, une base de données, un site Internet, une revue professionnelle, ...
- mettre à disposition des professionnels un centre de ressources permanent capable de répondre à leurs sollicitations individuelles et chargé également de coordonner les actions collectives décidées par le comité de pilotage.
- renforcer la synergie avec la filière du tourisme.
- développer la communication sur les métiers d'art.
- favoriser la transmission des savoir-faire, sensibiliser le public, en particulier le jeune public, aux métiers d'art.
- coordonner, en région Champagne-Ardenne, la manifestation nationale des Journées des Métiers d'Art.

Le programme régional de développement des métiers d'art de Champagne Ardenne est mis en œuvre par : **la Maison du Commerce, de l'Artisanat et des Services (M.C.A.S.)**



37 rue des Capucins 51100 REIMS
Tél. : 03.26.47.22.55 - Fax : 03.26.47.57.65
Site : www.metiersdart-champagne-ardenne.org

Avec le soutien de :



la Société
d'Encouragement
aux Métiers d'Art

Il est co-financé par : l'Etat, l'Europe
et la Région Champagne-Ardenne.

